

la Creuse

N° 70 > septembre / octobre / novembre 2016



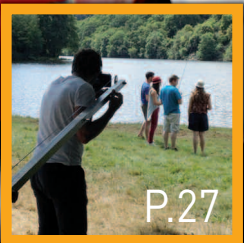
P.12

SOLIDARITÉ



P.22

COLLÈGES



P.27

TOURISME

■ **DOSSIER**

760 pompiers pour votre sécurité



CONCOURS PHOTO
voir page 29

La Creuse,
de l'automne à l'hiver !

Remerciements
au SDIS23
et à l'équipe
du Centre de Secours
d'Aubusson



4

DOSSIER

- Un engagement au service des autres

12

SOLIDARITÉ

- Rompre l'isolement

16

TERRITOIRES

- Nouvelles Communautés de Communes

18

INFRASTRUCTURES

- Viabilité hivernale

20

COLLECTIVITÉ

- Point finances
- Services civiques

22

COLLÈGES

- ENT, numérique

23

SPORT

- Événements sportifs

24

CULTURE

- Entr'actes et partitions
- Cité de la tapisserie

26

PATRIMOINE

- Journées du Patrimoine

27

TOURISME

- Saison touristique 2016

28

ENVIRONNEMENT

- Label « Rivières Sauvages »

29

INTERNET

- Le département sur les réseaux sociaux

30

LIRE

- Les coups de cœur de la BDC

31

TRIBUNE LIBRE

- L'expression des groupes

la Creuse

LE MAGAZINE

Numéro de septembre/octobre/novembre 2016

Magazine édité par le Conseil départemental

Hôtel du Département - BP 250

23011 GUERET Cedex

Tél. : +33 (0) 5 44 30 23 23

Fax : +33 (0) 5 44 30 23 29

Site Internet : www.creuse.fr

ISSN 1632-9864

Dépôt légal : à parution

La réalisation de ce numéro du "Magazine de la Creuse" a coûté 0,11 € par habitant

Directeur de la publication : Valérie SIMONET

Responsable de la rédaction : Béatrice BOUDARD

Textes : Mélanie HEURTEAU / Bibliothèque départementale de la Creuse / Maison départementale des Patrimoines (coups de cœur)

Crédits photos : CD23, L. VIALATOU, M. TIJERAS, ADRT23

Maquette : Lydie VIALATOU

Impression : Fabrègue Imprimeur
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Distribution : La Poste

Tirage : 63.000 exemplaires



SCANNEZ ET
DECOUVREZ



> www.opn.io/a/QR-Unitag
Télécharger l'application Unitag
QR Code Scanner pour lire ce QR Code.

CONSULTEZ SUR INTERNET
le Magazine de la Creuse

Retrouvez le magazine départemental en ligne
sur www.creuse.fr + +

Etre en sécurité

Chacun d'entre nous définirait ce besoin de façon bien différente, tant il est de réponses à satisfaire, dans tant de domaines touchant notre quotidien.

Un Conseil départemental au travers de ses politiques, des actions qu'il déploie, des missions qui sont celles de ses agents, peut se considérer comme un acteur fort de la sécurité des personnes.

Certes, s'il ne remplit pas à lui seul cette fonction essentielle pour nos concitoyens, avec d'autres acteurs partenaires, il sait faire part de son expertise et être au cœur d'un système sécurisant.



Accentuer son engagement financier auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse, pour lui permettre d'engager les dépenses indispensables à son bon fonctionnement, n'est-ce pas le sécuriser dans ses missions de secours à la population ?

Rompre l'isolement, la solitude, de même qu'améliorer ou adapter leur habitat, rendre plus performant les réseaux numériques dans les domaines de la santé, n'est pas aussi offrir à nos aînés un environnement sécurisé ?

Garantir de bonnes conditions de circulation hivernale, n'est-ce pas sécuriser les déplacements domicile-travail, assurer les transports scolaires, les flux de marchandises, de services...

Investir dans les collèges, aller vers les classes numériques, rapprocher les familles des enseignements via un nouvel espace numérique de travail, promouvoir le sport, la culture, la découverte du patrimoine... proposer des contrats « Emplois Civiques », n'est-ce pas sécuriser le parcours citoyen de nos plus jeunes, afin de les engager vers leur avenir ?

Travailler à obtenir le rare label « Rivières Sauvages », n'est-ce pas intégrer la nécessité à sécuriser la qualité des eaux de notre département, la qualité de son environnement, la qualité de son patrimoine, de ses ressources et filières, la qualité de son attractivité touristique... ?

Penser de futures contractualisations avec la Région Nouvelle-Aquitaine, avec les sept nouvelles intercommunalités, pour co-construire des politiques d'aménagement territorial, n'est-ce pas sécuriser le développement et l'emploi local ?

Se vouloir rigoureux en termes de gestion budgétaire, n'est-ce pas sécuriser les capacités du Département à investir pour son avenir ?

Etre en sécurité, vous le découvrirez dans les pages de ce magazine, se décline en effet de bien des façons, et les acteurs qui déploient énergie à vous aider, à vous accompagner, sont remarquables.

Je les remercie sincèrement de leur engagement quotidien pour chacun d'entre nous.

Valérie SIMONET

Présidente du Conseil départemental de la Creuse

Entre vocation et passion, un engagement au service des autres

Le Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la Creuse compte
un effectif de 835 personnes.
Des hommes et des femmes qui conduisent
avec courage, enthousiasme,
honneur et dévouement leur mission.
Personnels technique et administratif,
personnels au Service de Santé et
de Secours Médicalisé, sapeurs-pompiers
professionnels et volontaires, tous ont fait
le choix d'une carrière ou d'une passion
au service des autres.







760 sapeurs-pompiers pour votre sécurité

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) rassemble les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du département. Il organise les secours et la protection civile sur le territoire.

CRÉÉ en 1955, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est régi à la fois par la loi du 3 mai 1996 (code général des collectivités territoriales) et par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004.

Dans ce cadre, il est soumis à une double autorité :

- Une autorité « opérationnelle » représentée par le Préfet dans le cadre de son pouvoir de police. Le Préfet est le garant de la qualité des secours sur son département.
- Une autorité « administrative » avec un Conseil d'Administration comprenant des conseillers départementaux, des maires et des élus des structures intercommunales gérant les dépenses et actes administratifs de la structure. La Présidente du Conseil départemental le préside de droit. Toutefois, cette dernière peut déléguer cette présidence. En Creuse, c'est donc Bertrand Labar, Conseiller

départemental du canton du Grand Bourg, qui préside le SDIS. Si l'Etat exerce une autorité opérationnelle, ce sont les collectivités qui financent le SDIS. En Creuse, la répartition est la suivante : 60% pour le Conseil départemental et 40% pour les communes et communautés de communes.

Plus de volontaires en Creuse qu'au niveau national

Le département compte environ 760 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires confondus, avec une proportion respectivement de 6,5% (contre 17% au niveau national) et de 84% (78% au niveau national). A ces effectifs s'ajoutent les personnels du Service de Santé et de Secours Médicalisé (médecins, infirmiers, pharmaciens, vétérinaires et psychologue) ainsi que le personnel



etaussi

« Pompiers, j'écoute »

Quand vous faites le 18 ou le 112, votre appel arrive au Centre de Traitement de l'Alerte (CTA), colocalisé avec le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) à Guéret. A l'autre bout du fil, un sapeur-pompier, opérateur, prend les premiers renseignements pour déployer les secours. En moins d'une minute, l'alerte est donnée. Grâce à un logiciel, en fonction du lieu et de la nature de l'incident, le centre de secours le plus proche s'affiche, avec les moyens humains et matériels mobilisables. En cas de besoin, les moyens d'un autre centre peuvent être mobilisés. Pour superviser les opérations, un sapeur-pompier professionnel appelé « chef de salle » veille. Le CTA de la Creuse compte 12 opérateurs et 5 chefs de salle. De la mobilisation des secours à la remise à disposition des matériels et pompiers déployés pour l'intervention, le CTA suit toute l'opération de A à Z. En 2015, près de 32 000 appels (18, 112 et établissements répertoriés) ont été recensés. Numéros de téléphone des appelants, échanges téléphoniques, tout est enregistré et sauvegardé. Seul bémol à cette mécanique bien huilée, l'utilisation parfois injustifiée du 112 !

administratif et technique. Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) sont mobilisables sur leurs centres de secours de rattachement. Chaque SPV indique ses disponibilités informatiquement, ce qui permet de connaître en temps réel les SPV disponibles sur chaque centre de secours. A Guéret, Aubusson, La Souterraine et Bourgueuf, des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) sont présents la journée.

Avant tout du secours à personne

Sur la nature des interventions, là aussi, la Creuse affiche sa différence. Quand les statistiques nationales indiquent 6% d'interventions concernant le secours incendie, la Creuse voit ce pourcentage atteindre 11%. Le secours à personne pour sa part représente l'activité la plus importante pour les pompiers (85% des interventions). Trop souvent, on fait le constat que ces alertes pompiers sont déclenchées plus ou moins systématiquement, alors que d'autres réponses seraient plus adaptées, en première intervention. Dans ce cadre-là, le SDIS concerte les services du Conseil départemental et DomoCreuse, pour mener une expérimentation qui s'appuierait sur des personnes ressources dans chaque commune. En effet, les pompiers, via la régulation Samu, le 18 ou le 112, doivent être mobilisables à chaque instant et cela pour des situations d'urgence, pour lesquelles ils sont spécifiquement formés et encadrés.

Or, les interventions non urgentes, dans le cadre privé, ne sont pas dans les missions premières des pompiers, ce qui peut occasionner alors facturation de la part du SDIS (ex. destruction de nids d'insectes, carences ambulancières...). ●

Sainte Barbe et les pompiers

Sainte Barbe, appelée « Barbara », est une jeune fille d'Orient ayant vécu à la fin du III^{ème} siècle après J.C. Elle bénéficie d'un mince savoir acquis lors de ses rencontres avec de nombreux voyageurs venus dans sa maison patricienne. Parmi eux, Origène retient son attention et lui ouvre l'esprit sur le Christ. Elle se met alors à changer et refuse le prétendant choisi par son père. Celui-ci tente de lui faire reprendre « la raison » en l'emprisonnant dans une tour. Mais rien n'y fait, alors il décide de la tuer. Les récits unanimes disent qu'au moment fatidique, le « feu du ciel » tomba sur le père et le foudroya sur place. C'est pourquoi, on lui attribue un lien au feu et à l'électricité. Sainte-Barbe est prise comme protectrice de tous ceux qui ont à voir avec le feu (mineurs, canonniers, pompiers...). Elle se fête le 4 décembre à la sainte Barbara. La Sainte Barbe du SDIS 23 sera célébrée cette année le jeudi 15 décembre.



Bertrand LABAR

Président du SDIS, Conseiller départemental du Grand-Bourg

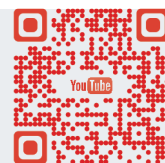
L'Assemblée Départementale a voté pour l'année 2016, une augmentation de 100 000 € de la dotation allouée au Service Départemental d'Incendie et de Secours, portant la participation du Département à 6 millions d'euros, soit 60% du budget du SDIS.

A ma prise de fonction à la présidence du SDIS, j'ai malheureusement constaté la vétusté du parc de véhicules ainsi que celle de certaines casernes pour lesquels les investissements devenaient indispensables. Depuis le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque (SDACR), signé en 2014, l'organisation des secours avait été déterminée, des problématiques avaient été soulevées, les besoins matériels avaient été définis et les besoins financiers estimés. Je vais porter avec le Conseil d'administration ces investissements. Nous avons déjà acquis 23 véhicules. Une politique bâtiminaire indispensable va être mise en place afin de régler des situations urgentes. Notre particularité est de compter une forte proportion de sapeurs-pompiers volontaires, comparée à la moyenne nationale.

La qualité de notre service de secours repose aussi sur l'importante implication de ces volontaires, sans qui, un maillage territorial ne pourrait exister. Une fois de plus, j'en profite pour les remercier sincèrement de leur engagement et j'invite ceux qui le souhaiteraient à les rejoindre pour renforcer les équipes, assurer le renouvellement et garantir ainsi cette qualité de service.

Pour le Département, l'engagement financier sera fort. Ces prochaines années, nous doterons progressivement le SDIS de moyens supplémentaires et ce, malgré des contraintes budgétaires avérées. C'est notre volonté que de vouloir assurer aux Creusois un service de secours et d'incendie de qualité sur l'ensemble du territoire.

Interview du Colonel Frédéric DELCROIX, Directeur du SDIS



« On est un maillon d'une chaîne »



Le Colonel Frédéric Delcroix est depuis mars 2015 le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour une durée de 5 ans. Il entend construire avec le Président du SDIS, Bertrand Labar, un vrai projet pour rénover le service de secours et d'incendie du département.

Vous avez pris vos fonctions il y a quelques mois à la direction du SDIS.

Comment êtes-vous arrivé en Creuse et quelle est votre ambition pour ces 5 ans ?

Pendant près de 30 ans, j'ai exercé la fonction de sapeur-pompier dans le Nord. Puis, j'ai dû prendre la direction d'un SDIS. La Creuse a été un choix délibéré. J'ai beaucoup de plaisir à exercer ici. C'est un département touristique et attrayant. Les gens sont travailleurs, impliqués et vrais. Mon objectif, avec le Président Labar, est de proposer plusieurs pistes et, avec les élus qui sont les financeurs, de mettre en œuvre les projets. Il s'agit, tout d'abord, de retrouver une stabilité financière au niveau du budget du SDIS. Puis, de définir les plans pluriannuels d'investissement concernant en premier lieu, notre parc automobile. Ces matériels sont vieillissants et finissent par coûter cher. En second lieu, les centres de secours doivent être entretenus pour pouvoir donner

aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des garanties en termes d'hygiène et de sécurité.

Quel est votre rôle en tant que directeur du SDIS ?

Mon rôle est de travailler aux objectifs évoqués précédemment. C'est aussi d'assurer la coordination des interventions, mission la plus valorisante et la plus intéressante. C'est une satisfaction de savoir que 24h/24, sur tout le département, toutes les victimes seront secourues par du personnel qualifié, avec du matériel, avec des techniques, avec des entraînements et des automatismes qui feront qu'on aura la bonne réponse.

La gestion des secours est-elle différente entre zone rurale et zone urbaine ?

En zone rurale, on est moins nombreux, mais les risques sont quand même présents. Il faut être plus efficace, avec moins de moyens, et plus rapide car on sait que les renforts arriveront moins vite. Cela demande plus de concentration, de gestion, de finesse d'appréciation, et aussi plus de complémentarité avec les autres services comme le SAMU, la police, la gendarmerie, le service des routes... On est un maillon d'une chaîne. C'est donc un investissement et une responsabilité plus importants en Creuse qu'ailleurs mais c'est aussi plus passionnant car on a la satisfaction du devoir accompli et la satisfaction de l'implication des personnels.



Les chiffres 2015

7 591 interventions

soit 21 interventions/jour en moyenne :

- 540 feux
- 266 feux de cheminée
- 5 867 secours sanitaires
- 486 accidents de la circulation
- 432 interventions diverses

+ 22% d'interventions en 10 ans

31 597 appels

Des moyens humains

- 50 sapeurs-pompiers professionnels
- 697 sapeurs-pompiers volontaires
- 46 personnels administratifs et techniques
- 39 personnels au Service de Santé et de Secours Médicalisé
- 3 emplois civiques
- 283 anciens sapeurs-pompiers

+ 6 sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers
 (soit 108 jeunes)



Ils s'engagent **pour vous**

Qu'il soit volontaire ou professionnel, jeune ou moins jeune, ils ont choisi d'être sapeur-pompier. Parcours, motivations, souvenirs... portraits de 3 pompiers qui ont fait le choix de l'engagement en Creuse.



**BENEZIS
Jimmy**

15 ans, en 2nde bac pro sécurité à Tulle et Jeune sapeur-pompier (centre de secours de La Souterraine)

Je suis entré chez les JSP en septembre 2012. J'ai passé les UV (unités de valeurs). Je prépare la 4 pour cette dernière année. Je baigne dans le milieu : mon grand-père, mon père (professionnel, volontaire et réserviste à la brigade de Paris) et ma mère (infirmière des pompiers)... mais ça reste un choix personnel.

Quand j'aurais passé mon UV 4, j'aurais 16 ans. Je pourrais alors intégrer les pompiers volontaires à La Souterraine. A 18 ans, j'aimerais faire la Brigade des S-P de Paris et devenir pompier professionnel.

J'ai aimé les 1^{ères} années quand on découvre tout : les manœuvres incendies, la manipulation des échelles, les gestes de premiers secours. Il me tarde de pouvoir pratiquer.

Pour être pompier, il faut être motivé, disponible et à l'écoute des gens, faire du sport et surtout ne pas rebuter à la tâche.



**AVIGNON
Jean-Claude**

58 ans, sans activité, sapeur-pompier volontaire (centre de secours d'Aubusson)

Je suis entré cadet en 1969 et ai été recruté pompier volontaire en juin 1975, à 16 ans. J'ai gravi les échelons : caporal, caporal-chef, puis sergent, sergent-chef, adjudant, à La Souterraine pour enfin être nommé adjudant-chef en 1989.

Etre pompier c'est de famille : mon père, mon frère et mon neveu. Pourtant, c'est un choix personnel même si j'admire ce que faisait mon père. Je ne pensais pas rester chez les pompiers, je doutais... Il n'y avait pas d'année probatoire pour apprendre « le métier », on était mis dans le bain d'entrée ! Ce que je retiens vraiment c'est une réelle entraide et une amitié qui se forge avec le temps entre générations.

Pour être pompier, il faut se remettre en question pour s'adapter aux nouvelles techniques et technologies. Il faut aussi du courage, une bonne force de caractère et savoir se préserver de ce que l'on voit en intervention.



**BOCCHINO
Nicolas**

36 ans, sapeur-pompier professionnel (centre de secours principal de Guéret)

J'ai fait l'école des JSP de 1995 à 1998 en Isère, passé mon concours de sapeur 2^{ème} classe en 1999 et été recruté 2001 en Creuse. J'ai gravi les échelons et je suis actuellement sergent-chef.

Devenir pompier, c'était un rêve d'enfant : soigner les gens, les aider... Je voulais en faire mon métier, ma vie, ma carrière. « Ma coach » (ma femme), à la maison, m'a soutenu dans la préparation au concours.

Suite à un accident sur la voie publique, une victime a été grièvement blessée. Quelques mois après, malgré ses blessures, elle est venue nous remercier... d'avoir fait notre métier. Ça donne le frisson, sincèrement. Tout comme l'accouchement d'une femme qui s'est bien passé : c'était un garçon ! L'important est de rester motivé et savoir se remettre en question. Il faut avoir foi en ce que l'on fait, pour garder sa passion, cette petite flamme qui a fait ce que l'on est devenu.

Devenir Jeune Sapeur-Pompier (JSP)

Etre Jeune sapeur-pompier (JSP) sera peut-être le début d'une vocation mais, sans aucun doute, une expérience très riche. Pour ce faire, il faut avoir au moins 12 ans et fournir différentes attestations (aptitude médicale, autorisation parentale pour les mineurs, certificat de vaccination antitétanique).

Pendant 4 années de formation, à raison de 4 h/semaine, les jeunes pratiquent des activités sportives et techniques. Ils ne participent pas aux missions opérationnelles mais ils s'initient aux techniques propres aux services d'incendie et de secours (connaissances relatives aux manœuvres d'incendie, au fonctionnement des matériels utilisés, formation aux premiers secours) et suivent un entraînement sportif.

A l'issue de la formation, et si le jeune le souhaite, il peut passer un brevet national de jeune sapeur-pompier (délivré par le Ministère de l'Intérieur).

Pour en savoir plus :

05 55 41 18 05

ou **www.sdis23.com**

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi



Christophe
Employé service
technique

Sandrine
Assistante
commerciale

Jérôme
Infirmier libéral

Marie
Préparatrice en
pharmacie

Ils sont aussi sapeurs-pompiers volontaires



Rompre l'isolement

L'avancée en âge multiplie les facteurs d'isolement. L'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) et les Petits Frères des Pauvres œuvrent ensemble sur notre département, pour soutenir une démarche de lutte contre l'isolement des personnes âgées. Le Conseil départemental joue un rôle de facilitateur et contribue au repérage de personnes âgées isolées et au soutien apporté par les travailleurs médico-sociaux.

« **BIEN VIEILLIR** » devient une préoccupation individuelle prégnante de chacun. Lutter contre l'isolement des personnes âgées est devenu une priorité collective puisque l'on constate fréquemment qu'une solitude subie engendre un risque important de perte d'autonomie.

Face au phénomène de vieillissement attendu de notre population, l'isolement social est à la fois un défi de santé publique et un enjeu de cohésion sociale.

En 2013, l'association MONALISA (Mobilisation Nationale contre l'Isolement des Agés) est créée et rassemble désormais associations et institutions concernées pour faire cause commune contre l'isolement social des personnes âgées.

Le Conseil départemental s'est engagé aux côtés de Mona Lisa, de la délégation départementale de l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) et des Petits Frères des Pauvres pour animer la coopération départementale.

L'objectif est à la fois d'accompagner la mise en place d'équipes de bénévoles sur notre territoire pour développer le lien social auprès des aînés. Il faut aussi favoriser la coopération entre les différentes initiatives existantes.

Des grands principes comme l'alimentation, les activités physiques et cérébrales, la vie affective et sociale, la prévention santé, le sommeil ou encore le bien-être et l'estime de soi, ont fait l'objet de campagnes de communication et de sensibilisation auprès des personnes âgées.

« Mieux et Bien vieillir » est une priorité de notre action départementale ; nos services travaillent chaque jour pour offrir des conditions de vie agréables à nos aînés.

En Creuse, des initiatives existent au moment de la mise en œuvre de la démarche MONALISA, nous devenons alors « département témoin ». Aujourd'hui, plusieurs équipes sont constituées et d'autres sont en construction, comme sur Guéret et ses alentours.



Marie-Christine BUNLON

*4^{ème} Vice-présidente,
chargée des personnes
âgées*

*"Bien vieillir" est une priorité
pour notre département.
Nos services travaillent
chaque jour à rendre plus agréable
la vie des personnes âgées
dépendantes.*

Accompagner la formation des bénévoles

Intervenir auprès de personnes, que ce soit à domicile, en foyer, ou en EHPAD nécessite des prérequis. Aussi, l'IREPS et les Petits Frères des Pauvres forment les personnes qui souhaitent s'engager en tant que bénévoles et les accompagnent dans cette démarche.

Etre bénévole c'est donner un peu de son temps pour rompre l'isolement, mais c'est aussi échanger des savoirs et savoir-faire, être dans le partage. « Il faut changer le regard sur l'avancée en âge » témoigne Lucie Queveau, Coordinatrice de Développement Social aux Petits Frères des Pauvres.

Au-delà de la mobilisation des citoyens pour s'investir dans les équipes de bénévoles, il est également utile d'aider les aînés qui souffrent de solitude à en parler, surtout en milieu rural... Même si les médecins, les aides à domicile, les élus, etc. sont sensibilisés sur ce point, il est souhaitable que les citoyens de proximité, les voisins par exemple puissent être des relais vers les équipes de bénévoles, lorsque l'isolement devient lourd. Pouvoir intervenir plus en amont permettrait en effet d'anticiper certaines situations de grande détresse.

Vous souhaitez rejoindre une équipe de bénévoles ou êtes intéressé(e) par la visite de bénévoles :

- **Equipe CAUS'ON**, Centre hospitalier d'Aubusson - 06 34 64 48 44 - causon@ch-aubusson.fr
- **Equipe Chabatz d'Entrar**, Centre social AGORA - Bourgneuf - 05 55 64 24 33
- **Equipe Croix-Rouge sur roue**, Unité locale Croix-Rouge Auzances - 05 55 67 03 36
- **Equipe Monalisa IREPS**, Guéret - 05 55 52 36 82

Equipes en construction :

- **Les petits Frères des pauvres**, Guéret - Bonnat - Bussière-Dunoise - La Souterraine - 05 87 31 00 21 - lucie.queveau@petitsfreresdes-pauvres.fr
- **Soutien à domicile**, Le Donzeil - 06 74 80 44 08

etaussi



Un colloque pour lutter contre l'isolement

Le 30 septembre, le Conseil départemental, l'IREPS, Les petits frères des Pauvres, la Carsat, l'AG2R-La Mondiale et la ville de Guéret ont conjointement organisé, une rencontre « Bien vieillir » sur le thème de la lutte contre l'isolement. Cette journée avait pour objectif de promouvoir et de valoriser l'engagement citoyen formel ou informel, de favoriser la coopération entre tous les acteurs.



Adapter et améliorer son habitat

Sollicité par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil départemental est le coordinateur des nouveaux programmes d'intérêt général visant à adapter les logements à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap et à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.



LE 23 SEPTEMBRE 2016, le Conseil départemental de la Creuse a signé avec l'ANAH et 13 intercommunalités*, une convention pour 3 ans établissant les nouveaux programmes d'intérêt général (PIG) afin d'adapter les loge-

ments à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap et de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Ce besoin de mise en œuvre de travaux énergétiques et d'adaptation des logements part d'un constat. En Creuse, plus de 3 habitants sur 10 ont plus de 60 ans, contre 2 sur 10 en France. Les plus de 75 ans représentent 15,9% de la population départementale en 2012 avec un taux de pauvreté de plus de 20%. A ceci s'ajoute un parc de logements anciens avec près de la moitié des résidences principales construites avant 1915 contre 24,7% au niveau national. Selon l'INSEE, l'ex Limousin se situe parmi les régions où la vulnérabilité énergétique liée au logement est la plus marquée. Elle est également la région française où le vieillissement et la prégnance de la dépendance sont les plus forts.

Une continuité des actions du département

Le Département mène, depuis de nombreuses années, une politique forte afin de permettre le maintien à domicile. Il a toujours considéré que les conditions d'habitat constituent une condition préalable au maintien des personnes âgées ou en situation de handicap dans leur logement. Le PIG s'inscrit donc pleinement dans la continuité de ses compétences médico-sociales liées à l'âge ou au handicap. De même, le Conseil départemental est particulièrement sensibilisé à la question de la déperdition énergétique. Qualifié de « territoire en devenir » dans le cadre de l'appel à projets des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte, il a axé son intervention en faveur de la transition énergétique, sur la lutte contre la précarité énergétique liée tant aux déplacements qu'à l'habitat. (cf. « Et aussi »)

Un accompagnement complet

Ces programmes sont mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire dédiée. Des chargés de projet, des travailleurs sociaux, des techniciens... sont au service des Creusois pour les accompagner dans leur démarche de A à Z.

Leurs missions sont conduites de façon coordonnée avec les communautés de communes signataires.



Patrice MORANÇAIS

3^{ème} Vice-président,
chargé de l'insertion,
du logement, du handicap
et de la famille et l'enfance

« Etre maître d'ouvrage sur ce dossier est pertinent car le Conseil départemental peut ainsi apporter aux publics fragiles, un accompagnement technique et plus encore, social. »

Les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH et les locataires du parc privé, peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement administratif, technique, social et financier gratuit, pris en charge par le Conseil départemental et ses partenaires.

Le Département apporte également un soutien financier particulier. Pour le PIG en lien avec l'adaptation du logement, il contribue au financement des travaux par l'intermédiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH). Pour le PIG de lutte contre l'habitat indigne, il apporte une aide complémentaire à celle de l'ANAH, pour les ménages très modestes (propriétaires occupants) ou les logements conventionnés en loyer très social (propriétaires bailleurs). Le projet doit porter sur une sortie d'insalubrité. L'aide est égale à 20% du coût HT des travaux plafonnés à 50 000 €.

Enfin, nouveauté importante dans ce dispositif. Le Conseil départemental est engagé dans un partenariat de micro-crédit habitat pour permettre aux propriétaires occupants de finaliser leurs plans de financement. De plus, un fonds départemental d'avance pour l'amélioration de l'habitat a également été créé permettant d'assurer, auprès des artisans, le préfinancement des travaux subventionnés.

Pour tout renseignement, **05 87 80 90 30** ou **habitat@creuse.fr**

** Toutes les communautés de communes participent actuellement au dispositif excepté Creuse Grand Sud et Sources de la Creuse.*

Exemple de financement pour un dossier sur le thème de l'énergie

Montant HT des travaux : 20 000 €
(plafond Anah)

Aide Anah : 10 000 €
Aide de solidarité écologique (Etat) : 2 000 €
Communauté de Communes (exemple) : 1 500 €

Soit 13 500 € de financements publics

etaussi

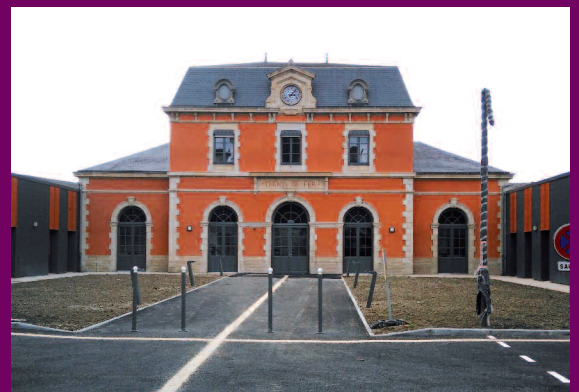


La Creuse, territoire à énergie positive

Le Conseil départemental de la Creuse est reconnu « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », suite à la signature par la Présidente du Conseil départemental d'une convention avec le Préfet de Région, l'ADEME et la Caisse des Dépôts et consignations.

Le financement apporté par cette convention à hauteur de 500 000 euros contribue à la mise en place d'un plan d'action logement.

Il vise à réduire l'habitat indigne. Il encourage la réalisation de travaux de rénovation thermique dans le parc des particuliers (à destination des publics fragiles tels que les personnes âgées ou en difficulté...) et dans le parc social.

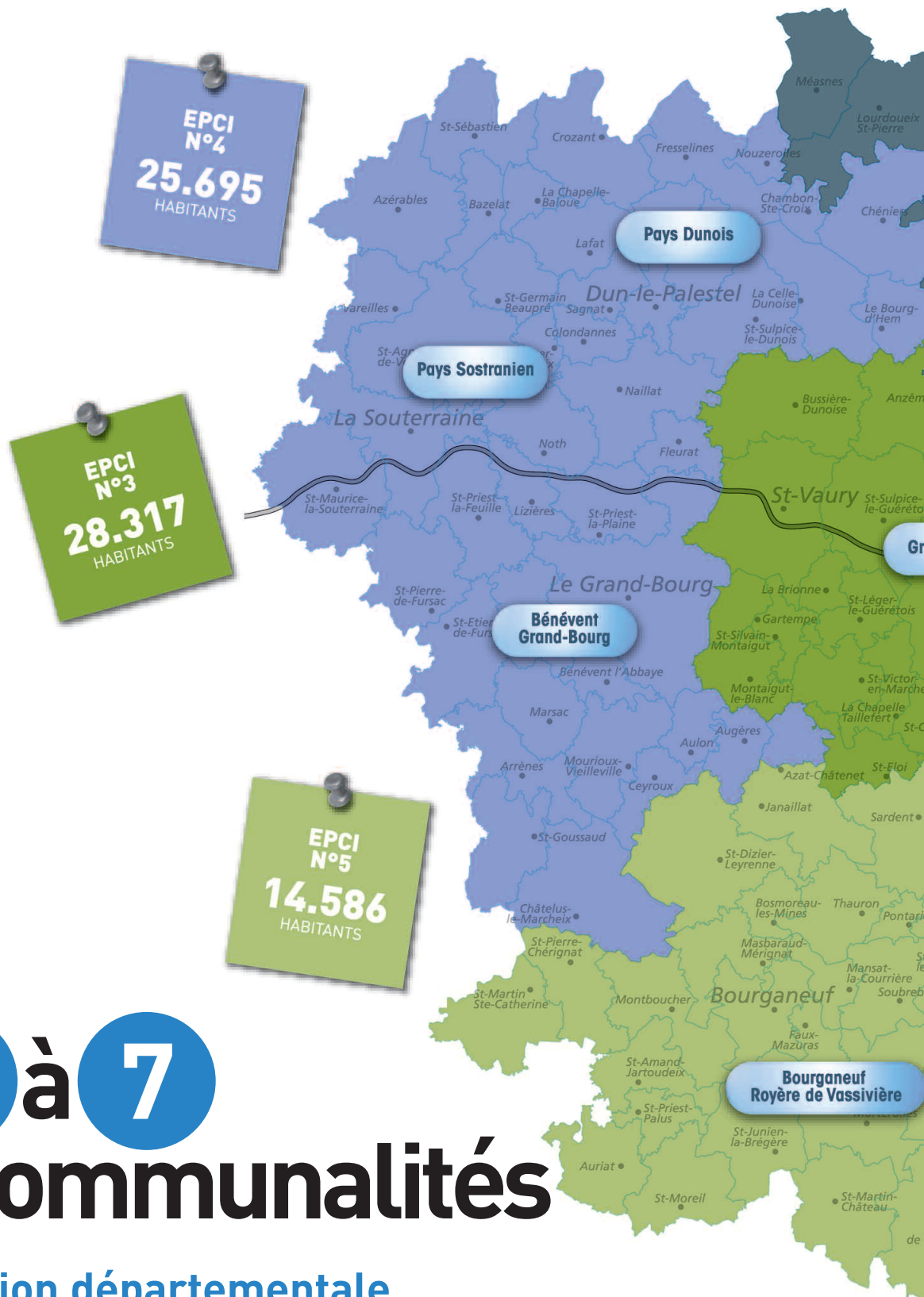


Ouverture de la Maison du Département de Bourgneuf

Projet lancé en 2014, la Maison du Département de Bourgneuf, regroupant l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) et de l'Unité Territoriale Technique (UTT) de Bourgneuf, soit 21 agents, a ouvert ses portes, « Avenue de la Gare » (à Bourgneuf), le 20 septembre. Le coût global de l'opération s'élève à 2,1 millions d'euros TTC.

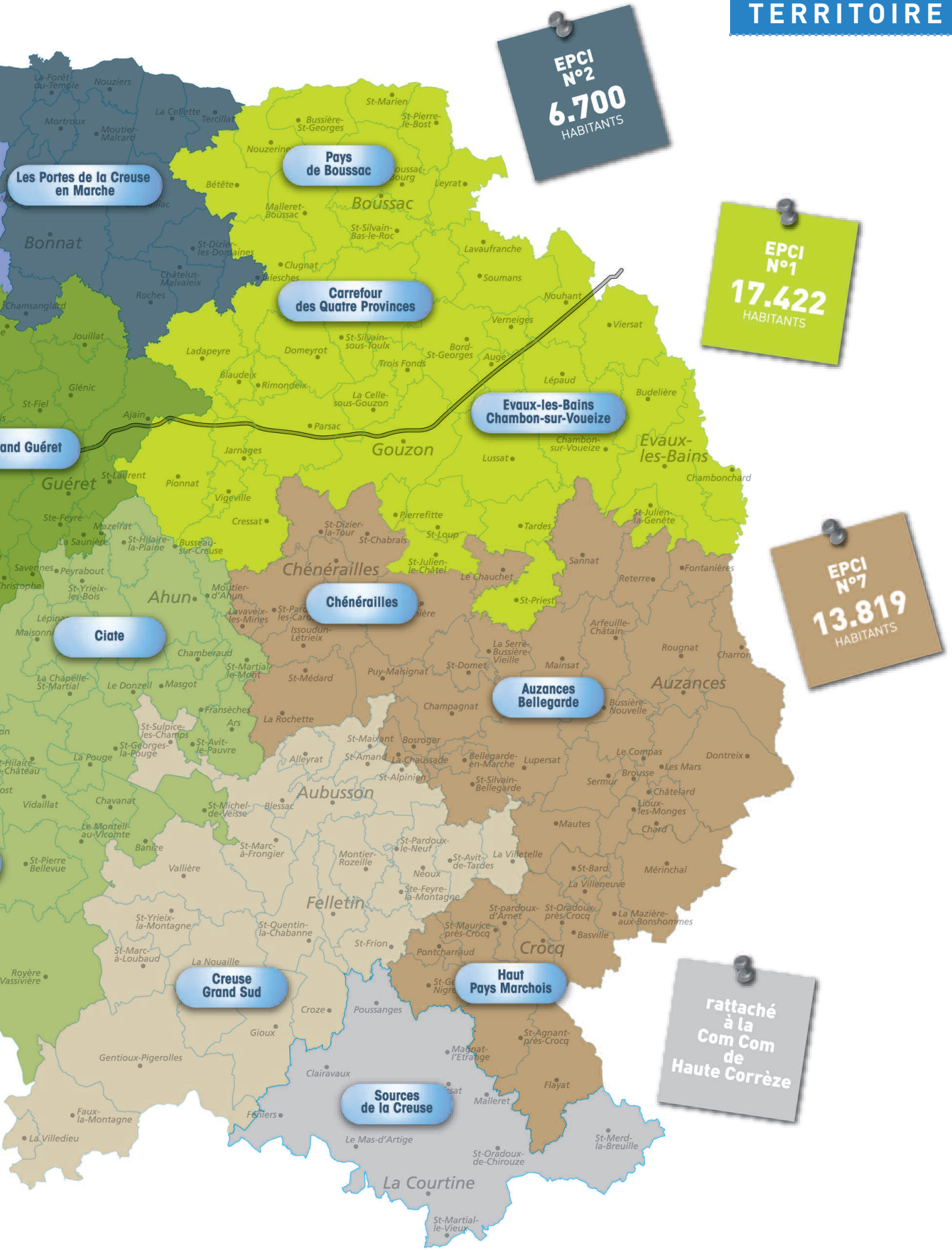
Désormais l'UTAS et l'UTT sont joignables aux numéros suivants :

- UTAS de Bourgneuf : 05 87 80 90 00
- UTT de Bourgneuf : 05 87 80 90 50.



De 15 à 7 intercommunalités

La Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), réunie le 19 septembre 2016, a voté le passage de 15 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, à 7 dès le 1^{er} janvier 2017.





Prêts pour le prochain hiver

Le dispositif de viabilité hivernale va entrer en vigueur à partir du 28 novembre 2016 et ce jusqu'au 13 mars 2017.

CELA fait plusieurs années que les hivers se suivent et se ressemblent. Force est de constater que la Creuse a plutôt été épargnée ces 3 dernières années, côté neige et verglas. Depuis l'épisode 2012-2013 avec 42 jours de neige et 34 jours de verglas, notre département a enregistré 26 jours d'intervention neige en 2013-2014, 30 jours en 2014-2015 et 17 jours en 2015-2016.

L'organisation de la viabilité hivernale a donc fait l'objet de quelques modifications pour cette nouvelle campagne. Si la période de viabilité hivernale est plus courte qu'auparavant, l'organisation particulière des services durant la période définie reste assurée.

Le dispositif prévoit donc un maillage territorial avec agents et matériels de déneigement répartis dans les centres d'exploitation et les Unités Territoriales Techniques (UTT).

Hors période de viabilité hivernale, le Département reste en capacité de mobiliser ses moyens, pour faire face à toute situation exceptionnelle, la sécurité des usagers de la route, restant la priorité.

Deux niveaux d'intervention

Les niveaux d'intervention sur les routes départementales ne changent pas. Les 880 km de voiries reliant les principaux bassins de vie avec les flux de circulation les plus importants, ainsi que ceux permettant l'accès aux établissements pour personnes âgées ou aux centres de secours des sapeurs-pompiers, constituent le premier niveau, avec des obligations en termes de délai pour le rétablissement des conditions normales de circulation.

Le second niveau couvre les 3 520 km de routes pour lesquelles chaque UTT définit des priorités d'intervention.



Hélène FAIVRE

7^{ème} Vice-présidente,
chargée des infrastructures,
des transports
et du numérique

« La sécurité des usagers de la route reste une priorité en cas de conditions climatiques exceptionnelles, y compris hors période de viabilité hivernale »

Durant la période d'activation du service de viabilité hivernale, les interventions sur le terrain sont prioritaires aux autres missions habituelles. 70 agents environ, soit 1/3 de l'effectif, sont d'astreinte, chaque jour, sur l'ensemble du territoire départemental. En fonction des intempéries, cet effectif peut être renforcé.

Ces agents disposent d'une flotte d'une quarantaine de véhicules spécialisés pour le salage ou le déneigement. **Ces engins sont équipés de feux à éclats bleus qui ne sont utilisés que pendant les interventions. Ils indiquent à l'usager qu'il doit céder le passage.**

Salage et raclage

Sur les routes du réseau prioritaire, dont les flux de circulation permettent de brasser le mélange sel-saumure et d'activer la fonte de la couche de neige, on sale. On sale aussi par abrasif (mélange seul-pouzzolane) sur les points singuliers du réseau secondaire (sections de route en rampe ou en virages, connues pour créer des situations de blocage). Ailleurs, on racle.

A tout instant, vous pouvez consulter en ligne l'état des routes et les conditions de circulation liées à la neige. Sur le **site internet du Conseil départemental www.creuse.fr**, les informations sont diffusées en temps réel par le Service entretien et sécurité routière. Toutefois, nous vous rappelons que, malgré les efforts des services du Département, il est indispensable d'adopter un comportement prudent et de s'assurer que son véhicule est équipé de manière adéquate. De même, dans certaines conditions extrêmes, mieux vaut renoncer à prendre sa voiture. ●

enchiffres

La viabilité hivernale en Creuse :

- 70 agents d'astreinte
- 40 saleuses et déneigeuses
- 880 km de premier niveau d'intervention
- 3 520 km de second niveau d'intervention

Pour un hiver moyen en Creuse de :

- 27 jours de neige
- 39 jours de verglas
- 4 133 tonnes de sel
- 100 €/t de sel
- 1,2 M€ de dépense budgétaire

enbref

Quelques conseils pour votre sécurité :

- *Équiper son véhicule pour l'hiver dès les premiers froids (pneus hiver)*
- *S'informer sur les conditions de circulation*
- *Limiter ses déplacements*
- *Adapter sa vitesse*
- *Augmenter ses distances de sécurité*
- *Privilégier les principaux axes de circulation*
- *Laisser la priorité aux engins de déneigement et ne jamais les dépasser*

Fourmi... ou cigale ?

Quelques mois après le vote du budget primitif, des recettes qui, une fois de plus, ne seront pas à la hauteur de celles escomptées et des dépenses globalement qui ne baissent pas, laissent planer beaucoup plus que des incertitudes sur les capacités financières du Conseil départemental.

CETTE vision n'est pas qu'une vision politicienne : nous en faisons le constat en ce début d'automne, quand les organismes bancaires ne nous accordent pas la totalité des emprunts demandés. Notre programme d'investissement s'appuyait sur une enveloppe de prêts à hauteur de 14,2 millions d'euros ; seuls 11,5 millions vont être mobilisés.

Encore une fois, voilà décliné le résultat d'un manque d'anticipation budgétaire de ces dernières années, n'ayant aucunement mis la collectivité dans les perspectives de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au bloc départemental.

Nous avons raison d'être « fourmi » dans le budget 2016 et déjà de nous concentrer sur les besoins propres de la collectivité (routes, bâtiments, collèges, numérique...). Nous anticipions par des décisions politiques contraintes, mais assumées, qu'il nous faudrait renoncer à une posture de « cigale », continuant à distribuer promesses qui ne seraient pas en capacité d'être honorées.

A ceux qui nous engageaient dans cette

démarche contraire à tout sens commun d'une meilleure gestion, nous répondons pragmatiquement que sans nouvelle aide péréquatrice de l'Etat, il faut savoir préserver l'essentiel.

La Présidente annonçait qu'elle ne serait pas à l'image de ces Régions qui ont accumulé dettes et impayés. L'actualité récente confirme sa vision alors que nous apprenons qu'une collectivité locale peut être plongée dans cette situation.

Pas de fonds de soutien exceptionnel de l'Etat pour l'instant, alors que le Ministre Baylet, présent au Congrès des Départements de France, annonce qu'un fonds de 200 M€ devrait améliorer la situation des 20 ou 40 Départements les plus en difficulté. Aucun critère de sélection n'est avancé et nous appréhendons, tel fin 2015, que notre collectivité ne soit pas ou bien trop peu éligible.

D'autant que notre inquiétude s'accroît lorsque le Président de la République décide de dépenses supplémentaires sans qu'il en soit « le payeur » (augmentation du point

d'indice des fonctionnaires, augmentation de 2% des allocations RSA...). Le projet de loi de finances 2017, débattu actuellement par les Parlementaires, diminue encore les ressources financières des Départements (baisse de 22% de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle et baisse de la Dotation de Compensation pour Transfert des Compensations d'Exonération de Fiscalité Directe Locale).

Pas de répit quant à la baisse de la DGF pour 2017, contrairement à ce que le Président de la République a promis aux communes et intercommunalités. Le gouvernement ne nous a pas laissé d'autre marge de manœuvre que d'user de la fiscalité pour avancer en 2016.

Si l'expérience conduit à la prudence, la ténacité nous oriente vers un engagement encore plus fort à redonner à notre collectivité, les moyens de remplir ses missions de services et ses missions de solidarités territoriales. Un seul mot d'ordre : regagnons une capacité à réaliser les nécessaires équipements d'avenir. ●



Gérard GAUDIN

1^{er} Vice-président,
chargé du budget
et de l'administration
générale

« Les établissements bancaires ont limité leurs concours auprès de notre collectivité à 11.5 M€ sur 14.2 M€ d'emprunts sollicités. »

etaussi

Motion adoptée au Congrès de l'ADF

L'ADF exige, pour 2016, un fonds d'aide pour les Départements faisant face à des difficultés financières qui ne soit pas une aumône. 400 M€ apparaissent ainsi comme un minimum.

L'ADF exige également que le scandaleux hold-up prévu par le Projet de loi de finances pour 2017, dans son article 14 notamment (...), enlevant 400 M€ de ressources aux Départements, soit immédiatement abandonné. Face aux besoins financiers de la solidarité

nationale, l'ADF souhaite une relation de confiance entre l'Etat et les Départements. Ainsi afin de trouver une solution durable au financement des politiques de solidarités (non seulement le financement du RSA mais aussi celui de l'APA et de la PCH), l'ADF souhaite qu'un travail avec l'Etat puisse s'engager sans délai afin de redonner aux Départements une véritable autonomie financière s'inspirant de la proposition des présidents DAGBERT et LECERF adoptée unanimement par les commissions ruralité, affaires sociales et finances de l'ADF.

Une opportunité, une expérience

Le Conseil départemental a choisi d'accueillir plusieurs emplois civiques au sein de ses différents services. Rencontres avec Antonin et Ophélie qui ont choisi la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Landes pour effectuer leur mission.

**Antonin, 24 ans,
BTS gestion et protection
de la nature**

Pourquoi effectuer un service civique ?

« C'est l'opportunité de travailler dans mon domaine d'étude, d'avoir une première expérience, c'est intéressant. Ça laisse du temps si on a d'autres projets à côté. On s'investit dans le service civique et on commence son projet professionnel. Cela permet d'avoir une expérience professionnelle, ce que demandent très souvent les employeurs... »

Quelle est votre mission ?

« Ma mission principale est l'accueil des visiteurs et leur sensibilisation à la réserve. En parallèle, je travaille à l'étude des orthoptères (sauterelles, criquets, grillons) sur le site. Pour l'instant, c'est le début. Donc, on fait plutôt de la bibliographie, des recherches documentaires pour acquérir des connaissances de base sur les orthoptères. L'objectif est de pouvoir réaliser une mise à jour des données qui avaient été établies lors de l'inventaire mené en 2002. »

Un projet pour la suite ?

« J'ai un projet d'installation agricole. Je fais mon service civique et sur mon temps libre, je monte mon projet de maraîchage en agricul-

ture biologique. L'agriculture et l'environnement sont très liés, c'est pour cela que j'ai choisi l'étang des Landes. Je connaissais le site depuis longtemps, c'est dans la lignée de mon projet et c'est un cadre agréable. »

**Ophélie, 19 ans,
Baccalauréat Sciences et techniques
de laboratoire (STL)**

Quelles sont vos motivations pour cette mission ?

« Je ne connaissais pas la réserve, mais l'aspect nature m'a attiré ici. J'ai voulu voir autre chose que les études. Je souhaitais sortir du système scolaire, le service civique pouvait m'aider à acquérir une véritable expérience de terrain. C'est ce qui prime pour un emploi futur. »

Pourquoi avoir fait le choix de ce service d'accueil en particulier ?

« Par rapport aux autres services civiques, c'est celui qui me correspondait le mieux. Pour mon projet dans le cadre du service civique, je suis plus intéressée par le côté « accueil » que par le côté « nature » de l'étang des Landes. Pourtant, le contact avec le public était ce qui me faisait le plus peur au début, mais en fait, ça se passe bien. »

Conseillerez-vous le service civique à vos proches et amis ?

« Quand on lit les fiches de postes, on se demande : est-ce que je vais arriver à faire ce qui est demandé ? On ne sait pas trop dans quoi on se lance mais, au final, je suis contente. Alors oui, je conseillerais le service civique à mes amis. C'est une belle opportunité. »

L'AVIS DU TUTEUR : Sébastien Bur,

Conservateur à l'étang des Landes.

Sébastien est le tuteur d'Ophélie et d'Antonin mais également de Théo puisque 3 services civiques sont en mission sur le site. Derrière son rôle de « tuteur », il rappelle que ces emplois ne sont pas inscrits dans un lien de subordination. « Ils sont volontaires et c'est important de faire la différence avec un emploi « classique ». Nous sommes là pour les aider, les accompagner et leur permettre de réaliser un certain nombre de choses. C'est le cas de l'inventaire des orthoptères conduit par Antonin. Cette mission est l'occasion pour lui d'inscrire son service civique dans le cadre d'une opération planifiée par le gestionnaire (plan de gestion 2014-2018). De plus, elle va lui permettre d'acquérir des savoirs et savoir-faire liés spécifiquement à cette tâche. » ●

etaussi

Le Conseil départemental compte au sein de ses différents services également d'autres emplois civiques. Théo est le troisième emploi civique présent sur le site de l'étang des Landes sur la même mission qu'Ophélie et Antonin.

Kalyana a rejoint l'équipe de la Bibliothèque Départementale pour participer à la promotion de la lecture. C'est aux Archives Départementales que Fayadhu assure le soutien à l'animation et aux actions des nouvelles

technologies utilisées par les Archives. Sarah est à la Direction de l'Environnement pour participer à la mise en œuvre des politiques milieux aquatiques et du label « rivière sauvage ». A la Direction de Actions Sociales de Proximité, Laura et Aurélie ont en charge respectivement le soutien à l'animation et aux actions relatives aux nouvelles technologies auprès des usagers et la facilitation de la participation des usagers.



**Catherine
DEFEMME**

2^{ème} Vice-présidente,
chargée des Ressources
Humaines

« Les jeunes en mission de service civique ont rejoint les différents pôles de la collectivité, en adéquation avec leur formation initiale et leurs aspirations professionnelles. »

Le numérique et ... le livre ...



L'heure de la rentrée a sonné le jeudi 1^{er} septembre et avec elle, se sont annoncés de nouvelles rencontres, un nouvel environnement éducatif, l'apprentissage de multiples disciplines.

C'EST le jeudi 1^{er} septembre que résonnèrent les « cloches » dans les établissements scolaires du département pour les élèves de 6^e. L'occasion de partir avec de nouveaux projets, tant pour les apprenants et les enseignants que pour le Conseil départemental.

La Présidente du Département, Valérie Simonet, a visité plusieurs établissements pour cette nouvelle rentrée scolaire. Tout d'abord, une visite du collège Jean Zay à Chambon-sur-Voueize. Puis, celle du collège Henri Judet de Boussac inauguré en 2004. L'occasion de rencontrer les nouveaux élèves, entrant en 6^e et de faire le bilan des actions menées par le Conseil départemental sur l'ensemble de ses compétences.

De son côté, le Vice-Président en charge des collèges, Laurent Daulny accueillait M. le Recteur et Mme la Directrice de l'Education Nationale au collège Jean-Picart-Le-Doux de Bourgneuf.

Fortement engagée dans la vie des collégiens, la collectivité poursuit son action en faveur des collèges avec un budget de 9,5 millions d'euros.

Elle a décidé de maintenir ses efforts sur les bâtiments, les équipements et mobiliers, les outils pédagogiques et parmi les plus prépondérants, le développement du numérique avec la mise en place de tableaux blancs interactifs, de connexions très haut-débit, de chariots mobiles d'ordinateurs portables et bien d'autres outils. Les collèges de Chambon-sur-Voueize et de Boussac font par exemple partie des collèges du département qui seront reliés prochainement à la fibre optique.

Quant au collège de Bénévent-l'abbaye, il est pilote, pour la Creuse, de l'expérimentation des tablettes tactiles, opération menée en partenariat avec l'Etat. Une quarantaine d'élèves ont profité de ce dispositif l'année dernière, et une centaine d'élèves devrait être concernée d'ici la fin de l'année.

L'investissement de 21 046 euros pour le Département fera l'objet d'une évaluation sur les usages et les coûts.

Le Conseil départemental a cependant fait le choix de maintenir son opération

« dictionnaires » et « calculatrices », pour un montant de 40 000 euros. Cette action vise à doter tous les élèves creusois entrant en 6^e d'un dictionnaire et d'une calculatrice.

Dans le cadre de la loi NOTRe, la région Nouvelle-Aquitaine s'oriente vers l'exercice de la compétence transport scolaire ; cela représente actuellement un coût annuel de 8,5 millions d'euros, que nous devons donc compenser à la Région. Quant au transport des élèves en situation de handicap, cela restera compétence du Département.

Enfin, dans le cadre de sa compétence « collèges », la Présidente du Conseil départemental, Valérie Simonet et son Vice-Président en charge de l'éducation, Laurent Daulny, ont acté fin septembre, en présence de Jean-Louis Nembrini, Vice-Président chargé de l'éducation au Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la réalisation de travaux au sein de la cité Raymond Loewy à La Souterraine. Ces travaux sont estimés autour de 11,5 millions d'euros (5,1 M€ pour le Département et 6,4 M€ pour la Région). ●

etaussi

Un nouvel ENT pour les collégiens
L'Espace Numérique de Travail (ENT)
est un outil mis en place par le Conseil
départemental dans tous les établisse-
ments creusois pour rester connecté
à la scolarité de son enfant. Depuis
la rentrée, l'ENT a fait peau neuve

en proposant un espace plus fonction-
nel et intuitif. En plus d'une plate-forme
internet, l'ENT se décline désormais
aussi en application mobile !
Un outil quotidien indispensable
au service des professeurs, des élèves
et de leurs parents.





(S)Portez-vous bien !

De plein air ou en salle, collectifs ou individuels, le panel de disciplines sportives proposées dans notre département, offre un choix large et varié aux Creusoises et Creusois.

ATHLÉTISME, judo, natation, pétanque, tennis, rugby, football, randonnée, etc., la Creuse propose un catalogue de pratiques sportives sur tout son territoire.

Partenaire du monde sportif, le Conseil départemental soutient de nombreuses associations et animations sportives. Parmi elles, les clubs de rugby, de football, au rayonnement départemental mais aussi le cyclisme, au travers de manifestations comme le Tour de la Creuse et du Limousin ou encore la Nocturne de Dun-le-Palestel, pour ne citer qu'elles.

Le 2 octobre dernier, dans le cadre du partenariat entre le Conseil départemental et le Rugby Club Guéretois Creuse, Valérie Simonet, Présidente du Département, a donné le coup d'envoi du 2^{ème} match à domicile des rugbyman guéretois contre Ussel.

Une rencontre qui a tenu toutes ses promesses avec une victoire des « verts et noirs » contre les Corréziens, sur le score de 33 à 17.

Depuis quelques semaines déjà, les « jeunes pousses » ont retrouvé, au même titre que les bancs d'école, les bancs de touche. Et il n'est pas encore trop tard pour ceux qui auraient envie de les rejoindre.

Toutes ces pratiques, les collégiens peuvent également s'y adonner dans le cadre de « sport au collègue ». Le Conseil départemental soutient notamment les structures de formation au sein desquelles les jeunes peuvent concilier la pratique régulière de leur activité et la poursuite de leurs études. Il s'agit principalement de l'achat de matériel et des frais de transport pour se rendre en compétition. 11 sections sportives scolaires en activité sur le département bénéficient ainsi du soutien de la collectivité. ●

et aussi

Le cyclisme fait des Tours dans la Creuse



Le Conseil départemental a accompagné l'été sportif en Creuse en étant partenaire officiel de diverses manifestations cyclistes.

Parmi elles, le Tour du Limousin et le Tour de la Creuse qui ont rencontré un vif succès le long des routes du département. La 49^e édition du Tour du Limousin comptait une deuxième étape 100% creusoise. Partis de Dun-le-Palestel, les 172 participants ont rallié Auzances en parcourant une distance de 173,6 kilomètres sur des routes vallonnées, caractéristiques du paysage creusois, pour le plus grand bonheur de tous et sous l'œil avisé de la Présidente du Conseil départemental, Valérie Simonet, et du Vice-Président en charge des sports, Laurent Daulny. Après ce challenge limousin, le Tour de la Creuse a donné son top départ de Sainte-Feyre, pour rejoindre la ville thermale d'Evaux-les-Bains pour une étape longue de 157,5 kilomètres. De grands moments pour les amateurs de la Petite Reine.



Laurent DAULNY

5^{ème} Vice-président, chargé de l'éducation, du sport, du patrimoine et de la culture

« Que ce soit pour les Creusois, ou plus particulièrement pour nos collégiens, le Conseil départemental accompagne la pratique d'activités sportives et d'expression ».

Retrouvez la liste de tous les sports en Creuse sur annuairedusport.fr



Entr'actes et partitions

Que l'on se sente l'âme d'un musicien ou d'un comédien, il n'y a pas d'âge pour apprendre et exercer. Débutant ou confirmé, jeune ou moins jeune, le Conservatoire Départemental Emile-Goué propose des cours de musique et d'art dramatique pour tous.



Maxence et Nathan débutent leur apprentissage de la Musique Assistée par Ordinateur.

QUE ce soit par la musique ou le théâtre, tous les arts offerts par le Conservatoire Départemental Emile-Goué sont bons pour assouvir son besoin d'expression.

Instruments à corde, à vent, cuivres..., orchestre, ensemble, éveil musical, ou encore arts lyrique et dramatique, il y en a pour tous les goûts et tous les niveaux. Les disciplines enseignées sont nombreuses

et variées ; des cours de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) — nouvelles technologies toujours plus innovantes, nouvelles esthétiques pour développer curiosité et esprit de création — sont également au programme.

Au-delà de son apprentissage, le Conservatoire propose ainsi des activités originales : la création sonore, la relation son-image, l'enregistrement audio d'instruments et de voix, la réalisation de partitions... et toute autre activité en lien avec un projet pluridisciplinaire, ou un projet personnel de l'élève.

Des disciplines multigénérationnelles

Dès l'âge de 6 ans et sans limite, chacun peut venir trouver et assouvir sa passion. Le doyen des élèves arbore fièrement ses 86 printemps !

Désormais, Bonnat, Aubusson, Crocq, Felletin, Bourgneuf, Faux-la-Montagne, Auzances, Boussac et La Souterraine sont autant d'an-

tennes et d'annexes où certaines disciplines peuvent être dispensées. 800 élèves sont déjà inscrits et une quarantaine de professeurs diplômés assure les divers enseignements. Le Conservatoire intervient également en milieu scolaire et propose des concerts, expositions, conférences et représentations tout au long de l'année.

Côté théâtre, depuis cette année, le Conservatoire a la chance et le privilège de compter comme professeur, Hervé Herpe, comédien, directeur artistique de la Fabrique et metteur en scène.

Les cours ont repris depuis le 12 septembre mais il n'est pas trop tard pour s'inscrire ! N'hésitez pas à prendre contact avec le Conservatoire. ●

**Conservatoire Départemental
Emile-Goué**

05 44 30 26 90 / 05 44 30 26 89

conservatoiremusee@creuse.fr
www.conservatoire-creuse.fr

etaussi

Ça swingue au Château !



Le 21 juin, pour la Fête de la musique, l'Hôtel du Département a accueilli, pour la

première fois dans son histoire, les élèves du Conservatoire pour un concert public empreint de jazz et de musiques du monde. Une réussite qui laisse augurer de nouveaux rendez-vous musicaux dans ce cadre magnifique du Château des Comtes de la Marche.

Semaine du son et de la MAO 2017

« Musique et jeux »

**Mercredi 25 janvier
(Guéret, BMI)**

- 14h-17h : Créations musicales sur le thème du Retro Gaming
- 18h30 : « Qu'est-ce que la Musique Assistée par Ordinateur ? »
- + Rendu du projet et diffusions de projets réalisés par les élèves des Ateliers MAO du Conservatoire, depuis sa création.

Ouvert à tous - Inscription à la BMI

« Musique et tapisserie »

**Mercredi 1^{er} février
(Aubusson, Cité de la Tapisserie)**

- 14h-18h : Mise en musique, par les élèves, de la tapisserie « IF » de Pascal Haudressy (1^{ère} partie)

**Mercredi 15 février
(Aubusson, Cité de la Tapisserie)**

- 14h-18h : (2^{ème} partie) - Finalisation du projet
- 18h30 : « Qu'est-ce que la MAO ? »
- + rendu du projet (Travaux réalisés en public)

La Tapisserie devient éternelle



Du XV^{ème} au XXI^{ème} siècle, de la « Dame à la Licorne » à « Peau de Licorne », entre légende et manga, la licorne devient emblématique. La tapisserie, art séculaire, file pour devenir éternelle et sa cité, mondiale.

LE 10 juillet dernier, à l'occasion de l'inauguration de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé à Aubusson, la Présidente du Conseil départemental, Valérie Simonet, était entourée du Président de la République, François Hollande, de la Ministre de la Culture et de la Communication, Audrey Azoulay.

« *La tapisserie, c'est principalement chose d'architecture... c'est un objet, et dans son essence, un tissu, dont le devoir est d'habiller un pan de bâtiment à qui, sans cet ornement, eût sans doute manqué un je ne sais quoi de charnu, de passionnel : de charme pour tout dire...* ». C'est avec ces mots, empruntés à Jean-Lurçat, que Valérie Simonet, co-Présidente du syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie, a débuté son allocution, à l'occasion de l'inauguration de la Cité de la Tapisserie et de l'art tissé à Aubusson.

En 35 ans d'efforts soutenus par le Département et les crédits du Fonds régional d'acquisition ainsi que le mécénat privé, la collection départementale s'est peu à peu constituée. Aujourd'hui, ce sont 240 tapisseries, 6 000 maquettes originales, 14 600 cartons, des céramiques, des photographies, des milliers de livres réunis dans le fonds exceptionnel du centre de documentation spécialisé. A l'échelle des Musées de France, c'est une collection très jeune, mais la ténacité et la constance à rassembler des œuvres emblématiques de la production creusoise, a permis au Département de détenir une collection de référence.

Au-delà de l'aspect patrimonial, le Conseil départemental met en avant sa volonté d'accompagner la restructuration de la filière tapisserie, l'innovation et l'émergence de nouveaux usages (tapis, moquette, décoration).

L'objectif majeur de cette implication est bien de constituer un pôle d'attractivité économique et touristique sur le sud du territoire. C'est pourquoi, le Département s'est impliqué depuis les prémices de la création de la Cité. Quant au fonctionnement de la Cité, la participation du Département reste pour l'instant, malgré les difficultés financières, forte et constante, d'un montant de près de 500.000€ par an (soit 64% du coût de fonctionnement de la Cité). ●



etaussi



Ils ont gagné !

Dans notre précédent numéro, nous vous avons proposé un jeu-concours afin de vous faire remporter

des entrées à la Cité internationale de la Tapisserie. Vous avez été nombreux à participer ! Parmi les centaines de bonnes réponses, un tirage au sort a été effectué.

Lors des Journées Européennes du Patrimoine, Valérie Simonet, Présidente, a remis aux heureux gagnants un lot de 4 entrées à chacun d'entre eux, leur proposant par cette même occasion une visite de l'Hôtel des Moneyroux.

Les gagnants de notre jeu-concours du magazine n°69 sont :

- DUCOUT Colette (Aubusson)
- TURPINAT Jean-Marie (Chénérailles)
- MALAVAL Marie-Amélie (Guéret)
- ROBCIS Marie-Thérèse (Ladapeyre)
- FAUGERON Marie-France (Saint-Maurice-la-Souterraine)
- DARREAU Marie-Noëlle (Saint-Silvain-Montaigut)
- REVAULT Camille (Soumans).

Beau succès pour les Journées du Patrimoine

L'Hôtel des Moneyroux, siège du Conseil départemental, et les Archives Départementales ont ouvert leurs portes au public pour les Journées Européennes du Patrimoine. Visites commentées et animations ont séduit plus de 350 personnes sur la journée, un beau succès.



Près de 150 personnes ont participé aux visites commentées de l'Hôtel du Département.

INSTITUÉES en 1984 sous l'appellation « Journée portes ouvertes dans les monuments historiques », les Journées européennes du Patrimoine sont un moment privilégié permettant aux Français de visiter leur patrimoine national. L'occasion, parfois, de découvrir des lieux qui, habituellement, sont fermés au public ou peu fréquentés.

Pour cette édition 2016, l'Hôtel du département avait une nouvelle fois ouvert ses portes au public. Une idée qui a séduit puisque 150 visiteurs s'y sont pressés durant la matinée, faisant passer le nombre de visites guidées de 2 à 3 afin de répondre à l'affluence.

Sous les explications avisées d'Eglantine Pacquot et de Pierre Pinaud, de la Maison Départementale des Patrimoines, chacun a pu avoir accès à certaines pièces de l'Hôtel du département d'ordinaire non accessibles. Un parcours orchestré comme une partition de musique : début de la visite par le bureau de la Présidente, Valérie Simonet, qui avait tenu à être présente pour l'occasion. Puis, direction les salles n°2 et n°1, avec, dans la dernière, une impressionnante œuvre mélange de granit et de tapisserie. Point d'orgue, la salle des Plénières, lieu décisionnel de

l'Assemblée Départementale, avec ses chaises tapissées aux armoiries des (anciens) cantons et sa tapisserie monumentale de Jean-Picart-le-Doux. Et enfin, clôture de la visite avec la chapelle où chacun a pu découvrir l'exposition « Patrimoine de nos campagnes ».

Puis, dès 14h00, les Archives départementales prirent le relais. Avec plus de 200 personnes accueillies, 3 visites commentées supplémentaires ont dû être ajoutées aux 3 initialement prévues. Les diverses animations proposées (« Atelier de calligraphie », « Archives en mairie » et « Faire l'histoire de ma maison ») ont ravi petits et grands.

Une journée réussie qui confirme l'engouement des Creusois pour leur patrimoine historique et culturel.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine ! ●

enbref

Il était une fois les Journées du Patrimoine

Les premières Journées du patrimoine ont été lancées en 1984 par le ministère de la Culture français, à l'initiative du ministre Jack Lang, sous le nom de « Journée portes ouvertes dans les monuments historiques », le troisième dimanche de septembre.

Face à leur succès, en 1985, à Grenade, au cours de la 2^{ème} conférence du Conseil de l'Europe entre les ministres responsables

du patrimoine architectural, Jack Lang propose d'étendre l'initiative au niveau européen. Plusieurs pays européens tels que les Pays-Bas, le Luxembourg, Malte, la Belgique, le Royaume-Uni (Écosse) et la Suède, emboîtent le pas.

En 1991, le Conseil de l'Europe officialise les Journées européennes du patrimoine, auxquelles l'Union européenne s'associe. La manifestation connaît une réussite inégalée en Europe : les pays signataires de la Convention culturelle européenne

participent à l'événement.

En France, la « Journée Portes ouvertes dans les monuments historiques » connaît un tel succès qu'elle se déroule à partir de 1992 sur deux jours et prend le nom de « Journées du patrimoine ».

L'appellation « Journées européennes du patrimoine » sera définitivement adoptée en 2000.

Aujourd'hui, 50 pays en Europe organisent les « Journées européennes du patrimoine ».

Le tourisme, une bonne affaire pour la Creuse

Entre 2008 et 2015, le nombre de nuitées marchandes dans la Creuse a progressé de près de 30%. C'est une indéniable réussite qui couronne l'investissement de tous : prestataires touristiques, offices de tourisme, communautés de communes, communauté d'agglomération, Département et Région.

Si une saison touristique se juge sur une année complète, il est possible d'estimer les tendances en s'appuyant sur le ressenti des professionnels. Chaque année, plusieurs fois entre avril et septembre, l'ADRT - Tourisme Creuse et le Comité Régional du Tourisme interrogent par mail l'ensemble des prestataires pour recueillir leurs impressions de saison. A priori, 2016 semble bien partie.

Une avant saison meilleure qu'en 2015

Les retours des professionnels sur l'avant saison sont plutôt mitigés avec 16% d'entre eux qui jugent la fréquentation du mois de juin « satisfaisante » et 51% qui la juge « moyenne ». Toutefois, si l'on compare ce ressenti avec celui de 2015, la perception est bien meilleure : 67% des professionnels jugent la fréquentation de juin 2016 plutôt positivement contre 37% l'année précédente.

Le mois d'août est plébiscité, la fréquentation

est perçue comme « satisfaisante » par 66% des répondants, ils n'étaient que 16% en 2015. Juillet est traditionnellement en-deçà des résultats d'août, mais ici aussi, la situation s'améliore par rapport à 2015 avec 41% jugeant la fréquentation « satisfaisante » en 2016 contre 34% en 2015. Les prévisions pour septembre 2016 étaient caractérisées de « satisfaisante » pour 56% des répondants.

La fin d'année, une période à ne pas négliger

Même si la période octobre - décembre ne voit pas arriver de gros contingents de touristes, elle reste importante pour l'activité touristique de notre département. Celui-ci bénéficie de sa position centrale, propice aux regroupements familiaux, pour les fêtes de fin d'année notamment. Enfin, les politiques actives de certains territoires en termes d'animation ont un impact significatif sur notre fréquentation.

Depuis 2013, l'ADRT Tourisme Creuse mise sur les vidéos pour travailler l'image du département. Les différentes séquences, parfois regroupées en séries comme « portraits de Creuse » ou « La Creuse vue du ciel », ont été visionnées près d'un million de fois sur les différentes plateformes Internet (YouTube, Facebook, Vimeo, etc.).



Depuis 2013, l'ADRT Tourisme Creuse mise sur les vidéos pour travailler l'image du département

enbref



Pour la Creuse, le tourisme revêt une double importance

L'économie d'abord. C'est un secteur qui engendre de nombreuses retombées directes pour les entreprises touristiques et indirectes pour les autres.

La notoriété ensuite. Le tourisme se travaille notamment par l'image : celle que nous voulons donner à notre Creuse pour attirer les touristes mais aussi, pour valoriser notre identité de campagne « vraie » mais moderne. Le tourisme peut être un vecteur qui contribue à séduire de nouvelles

populations et de nouvelles entreprises. Pour atteindre ces deux objectifs le schéma départemental 2015-2020 s'articule autour de 3 axes de travail : adapter l'organisation aux contraintes des marchés ; renforcer la mise en marché de la destination Creuse ; développer une nouvelle dynamique autour de l'image.

Nicolas SIMONNET,
Vice-Président en charge du tourisme
et Président de l'ADRT 23

1000 sources, Rivières Sauvages



Le Pic et la Gioune, deux rivières creusoises, ont reçu, cette année, le label « Site Rivières Sauvages » en raison de la grande qualité de leur linéaire. Un projet fédérateur pour un département au patrimoine naturel extrêmement riche et diversifié.



UNE rivière sauvage est un réservoir de biodiversité, rassemblant faune et flore, indispensable pour le développement durable. Dans le monde, seulement 7% des cours d'eau sont considérés comme en parfait état écologique. En France, le constat est similaire, sur les 500 000 kilomètres de cours d'eau du pays, seuls 1 000 kilomètres sont aptes à recevoir le label car considérés comme sauvages.

En janvier dernier, le Conseil départemental, par la voix de son Vice-Président Thierry Gaillard, a déposé sa candidature pour se voir attribuer le label « Site Rivières Sauvages ». Un projet ambitieux pour le Département de « La Creuse, terre de mille sources et de mille ressources ». Le label « Rivières Sauvages », décerné par l'European Rivers Network (ERN) et le Fonds pour la conservation des rivières sauvages, est très complexe à obtenir. Ce sont plus de 45 critères à établir, dont 12 d'entre eux sont éliminatoires. C'est ainsi que la Gioune a labellisé 87% de son linéaire, soit 14,7 km et le Pic, 90% de son linéaire, soit 12,96 km. En France, seules huit rivières sont labellisées. Le Pic et la Gioune se placent comme les ambassadeurs de la région Nouvelle-Aquitaine. La Présidente du Conseil départemental,

Valérie Simonet, a particulièrement souligné, lors de la remise du label, la qualité extraordinaire du patrimoine naturel creusoise qu'il faut continuer à préserver, ainsi que « l'immense fierté » éprouvée par la concrétisation des efforts menés par le Département en la matière.

Afin de conserver ce label, décerné pour cinq ans, la collectivité met en place de nombreuses actions d'animation, de travaux, de communication et de suivi sur les deux cours d'eau concernés.

Le projet, très fédérateur quant à sa nature et à son devenir, a su nouer des partenariats, notamment avec les communautés de communes concernées, le Parc Naturel Régional, les Jeunes Agriculteurs ainsi que la région Nouvelle-Aquitaine et les Agences de l'eau. ●



Thierry GAILLARD

8^{ème} Vice-président, chargé de l'environnement, l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets

« Ce label est une chance pour notre département. Il va nous permettre d'apporter une attention toute particulière et des moyens à ces deux rivières d'excellence. »

etaussi



Depuis 6 ans, le Comité Régional du Tourisme Limousin (CRT) développe un géocaching scénarisé à l'univers propre, appelé « Terra aventura ». L'univers de Terra Aventura et de ces Poi'z, curieuses créatures peuplant les recoins les plus insolites de nos contrées, c'est une histoire riche et surprenante. Il s'agit d'une chasse au trésor pratiquée en extérieur avec un GPS. Une série d'énigmes à résoudre permet de trouver une boîte appelée « cache ». L'été dernier, une cache temporaire avait été installée à l'étang des Landes

par le CRT. La conception du parcours et des énigmes avait été réalisée en lien avec le conservateur de la réserve afin de respecter la sensibilité du site. 229 équipes y sont ainsi venues pour résoudre l'énigme et participer au jeu, soit environ 1 000 « Terr'aventuriers » ! Les commentaires positifs laissés après leur passage sur le site ont été nombreux : beauté du site, richesse de la faune et de la flore, qualité des aménagements... un beau succès qui pourrait envisager la pérennisation de la cache dès 2017.

2.0 : connectez-vous !

Réseaux sociaux, saisine par voie électronique, le Département entre dans l'ère du 2.0 pour être toujours au plus près des Creusois.



« Nous contacter » (www.creuse.fr).

Dans le même temps, le Département a fait le choix, à l'instar de ses homologues de toute la France, d'être présent sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Ces nouveaux modes de communication permettent en effet la diffusion et le partage d'informations rapidement. Ils créent de l'interaction non seulement avec les autres collectivités, administrations, associations, mais surtout avec les usagers.

A noter également que depuis le 1^{er} juillet, le Conseil départemental a mis en place un dispositif de paiement en ligne (Titre Payable par Internet – TiPI) à destination des usagers pour s'acquitter notamment des sommes redevables au titre des transports scolaires, des analyses du Laboratoire départemental ou de divers recouvrements. Ce système de télépaiement est accessible via le site internet de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) - www.tipi.budget.gouv.fr. Un onglet d'accès rapide au télépaiement figure également sur la page d'accueil du site internet du Conseil départemental. ●

Le site internet www.creuse.fr évolue ! Vous pouvez désormais saisir le Conseil départemental et ses services par voie électronique en remplissant le formulaire de contact dédié. La SVE, autrement dit saisine par voie électronique, est une possibilité offerte aux usagers de saisir une collectivité ou une administration par le remplissage d'un formulaire de contact via le site internet de la collectivité ou de l'administration en question.

Le Conseil départemental vient tout récemment de la mettre en place.

La saisine par voie électronique lui donne le droit de répondre à l'utilisateur également par voie électronique.

Cette démarche n'existait auparavant que pour les candidatures aux offres d'emploi. Elle est désormais étendue à l'ensemble des services du Département.

La SVE est accessible en cliquant sur

Concoursphoto

Le Conseil départemental vous propose un concours photo. Photographe amateur ou aguerri, ce concours est pour vous !

Faites-nous partager votre vision de la Creuse sur le thème « La Creuse, de l'automne à l'hiver ».

Si vous êtes l'heureux gagnant, votre photo sera diffusée en pages centrales du prochain numéro du magazine « la Creuse ».

Pour participer, connectez-vous sur www.creuse.fr et remplissez le formulaire prévu à cet effet.

Pour pouvoir concourir, votre photo devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- Format numérique JPEG ou TIFF
- Taille minimum de la photo : 2 000 x 3 000 pixels, RVB en 72 dpi (soit 17 x 25 cm RVB en 300 dpi)
- Poids maximum du fichier : 6 Mo

**CONCOURS OUVERT
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2016**

* Extrait du règlement

Jeu gratuit sans obligation d'achat, ouvert à toute personne physique, majeure et domiciliée en Creuse à l'exception du personnel du Conseil départemental de la Creuse.

La date limite de réception des photographies est fixée au 31 décembre 2016.

**A VOS APPAREILS
La Creuse,
de l'automne à l'hiver !**

Il ne sera admis l'envoi que d'une seule photo par participant.

Toute photographie ne répondant pas aux caractéristiques énoncées ne pourra être acceptée et concourir. Un jury désignera parmi les différentes photos reçues la photo gagnante qui sera publiée en page centrale du magazine n°71.

En concourant, les participants acceptent de céder l'ensemble des droits d'auteur et d'exploitation des œuvres photographiques au Conseil départemental et l'autorisent à utiliser librement leurs productions photographiques pour publication et diffusion par tous moyens (magazine, plaquette, site internet, réseaux sociaux...). Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.

Le règlement intégral est disponible sur www.creuse.fr.

etaussi



« Les peintres contemporains du département de la Creuse »

Conservation départementale
du Patrimoine (CD23)

Edition Patrimoine
de la Creuse - 2015 - Prix : 20 euros
Disponible en librairie et point presse
sur l'ensemble du département

Ce livre reflète l'engagement du Conseil départemental dans la valorisation de son patrimoine culturel, architectural, paysager ainsi que dans ses savoir-faire liés aux femmes et aux hommes qui font le département. La collaboration fructueuse avec Olivier Sebenne, grand connaisseur des peintres de la Creuse, Président d'APROART, pour la réalisation de ce livre, a permis de mettre en avant plusieurs artistes creusois.

Ainsi, la saison 2016 du Salon APROART (peinture, sculpture, vitraux...) à Lavaveix-les-Mines s'est articulée autour de cet ouvrage en présentant deux sites d'exposition : les Ecoles des Galibots, avec 30 artistes dont les peintres creusois, qui ont présenté environ 250 œuvres et la Galerie Blondor où 10 artistes creusois, africains et asiatiques ont exposé leurs œuvres en situation. Plus de 2700 visiteurs, des retombées pour de nombreux artistes, un site attractif pour le tourisme avec 40% des visiteurs extérieurs au département, ce Salon est devenu un rendez-vous culturel incontournable de l'été.

Rendez-vous pour le 20^{ème} Salon en 2017 !

Renseignement : Conservation départementale du Patrimoine au **05 44 30 27 33**
ou patrimoine@creuse.fr

Les coups de cœur

SERVICE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA CREUSE EST LE SERVICE CHARGÉ DE DÉVELOPPER LA LECTURE DANS LE DÉPARTEMENT, À TRAVERS LA CONSTITUTION DE COLLECTIONS, LA CRÉATION DE BIBLIOTHÈQUES, LA FORMATION OU ENCORE L'ANIMATION CULTURELLE. DES PROFESSIONNELS PASSIONNÉS, QUI VOUS FONT PARTAGER LEURS COUPS DE CŒUR.

Du pommier au cidre

Manuel de cidrerie pour l'amateur et l'artisan / Claude Jolicoeur.- Arles (Bouches-du-Rhône) : Rouergue, 2016.- 1 vol. (398 p.) : illustrations en couleur ; 24 x 18 cm.

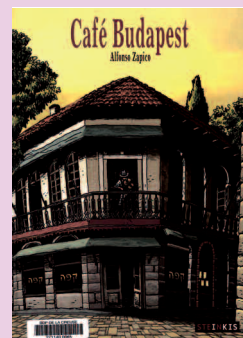
Claude Jolicoeur, cidrier passionné, aborde dans cet ouvrage la fabrication du cidre, de l'établissement du verger à la mise en bouteille de tous types de cidres. Les débutants apprendront les méthodes de base et les cidriers chevronnés aborderont des questions plus complexes comme l'analyse des moûts, l'équilibre des assemblages, l'analyse des fermentations, etc...



Café Budapest

Texte et dessin Alfonso Zapico : traduction de l'espagnol Amaia Garmendia. - Paris : Steinkis éditions, DL 2016. - 1 vol. (157 p.) : ill en noir couv ill en coul ; 26 cm.

En 1947, le jeune Yechezkel, un violoniste un peu perdu, vient rejoindre son oncle,

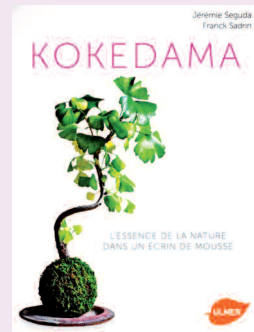


Yosef, ancien anarchiste et propriétaire d'un café qui brasse des clients de toutes origines et de toutes confessions. Les personnages, les situations et les événements sonnent juste, et nous permettent de comprendre, sans heurts et sans caricatures, la complexité des relations entre la Palestine et Israël. L'histoire d'Alfonso Zapico nous propose un vrai message d'universalité.

Kokedama

Jérémie Seguda, Franck Sadrin.- Paris : Ulmer, 2016.- 1 vol. (128 p.) : illustrations en couleur ; 24 x 18 cm.

Le Kokedama, technique dérivée du bonzaï consiste à mettre en valeur une seule



ou plusieurs plantes sur un dôme de substrat recouvert de mousse.

Un ouvrage à découvrir pour réaliser et entretenir très facilement

une belle décoration en apportant un peu de la nature chez soi. Au travers de cet art végétal très populaire au Japon vous pourrez créer une atmosphère de sérénité dans les intérieurs.

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI N°2002-276 DU 27 FÉVRIER 2002 RELATIVE À LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ, UN ESPACE D'EXPRESSION LIBRE EST RÉSERVÉ AUX GROUPES D'ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE.

GROUPE D'UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE

Où sont les promesses ?



En avril dernier, à l'occasion du vote du budget 2016, les parlementaires creusois nous avaient assuré qu'une enveloppe, dite « fonds exceptionnel Etat pour soutenir les départements en situation fragile », serait débloquée par le gouvernement afin de sortir les départements les plus en difficulté de l'asphyxie financière programmée.

A l'époque, l'opposition, toujours enclin à donner des leçons de bonne gestion, nous a accusé de dramatiser la situation, de « faire peur aux Creusois » et de créer un climat anxiogène.

Malheureusement, les faits nous donnent raison.

Aujourd'hui, au Département, la gravité de la situation est malheureusement une réalité.

L'Etat n'honore pas ses engagements, dans le cadre des transferts financiers et plus particulièrement dans le domaine social qui représente plus de la moitié de notre budget de fonctionnement.

Conséquence, le Gouvernement baisse les impôts sur le revenu d'un milliard d'Euros mais oblige les départements à augmenter la Taxe sur le Foncier Bâti.

Les socialistes n'ont plus rien de social...

La Creuse est comme 33 autres départements menacés d'asphyxie financière.

L'enjeu est là. Alors que l'Etat annonce des baisses d'impôt à des fins électoralistes pour certains Français ne sera-t-il pas tenté de les faire porter, comme de coutume, par les autres collectivités et plus particulièrement la nôtre ? La question mérite réponse.

Aujourd'hui, l'Etat doit clairement indiquer s'il veut ou non garder cette strate qu'est le département, essentielle dans la vie des Creusois, ou s'il veut les laisser vivre sans moyens supplémentaires ?

Franck FOULON

Président du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

GROUPE DE LA GAUCHE

Croire au département



Conforté par la loi, le Conseil Départemental devrait exercer ses missions : égalité entre les personnes et entre les territoires, services de qualité... Il devrait être la locomotive du développement, de la cohésion, de la solidarité.

Or chacun constate que le CD 23 veut détricoter la politique pour l'emploi, vise les associations culturelles, sportives et touristiques.

Sans projet ni vision positive pour la Creuse. Une politique du découragement.

Les discours tenus sont une lamentation sur les difficultés financières des Conseils Départementaux. Pourtant d'autres départements plus en difficulté veulent encore construire un avenir.

Pendant un an, les départements ont négocié avec l'Etat pour mettre fin à la hausse du poids du RSA dans leur budget sans compensation, héritage d'une décision de 2004 qui transférait le financement de cette allocation aux départements.

L'espoir était de mise quand, en février, l'Etat entendait, pour la première fois en 12 ans, corriger la faute lourde de 2004. Le but était de faire reposer à nouveau le RSA sur la solidarité nationale plutôt que sur nos finances locales, de corriger une injustice qui a creusé les inégalités financières entre les départements, entre les citoyens.

Par calcul politique (échéances électorales, primaires, élections législatives), l'Assemblée des Départements de France (ADF) pilotée par la droite a bloqué tout accord, préférant avoir beau jeu de proclamer qu'un pan entier de la solidarité est donc menacé, qu'il faut tailler partout dans le vif, que l'Etat les abandonne. Il fallait oser. Les politiques de solidarité sont des politiques d'investissement pour notre société. Nous défendons la proximité, l'égalité d'accès aux droits et l'équité entre les territoires. Mais que restera-t-il de notre département dans 4 ans ?

Jean-Luc LÉGER

Président du Groupe de la Gauche



DE LA
TÊTE
AUX
PIEDS



« HISTOIRE DU VÊTEMENT DANS LA CREUSE »

GUÉRET DU 11.10.16 AU 12.05.17

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CREUSE
EXPOSITION OUVERTE : DU LUNDI AU JEUDI, DE 8H30 À 17H00
ET LE VENDREDI, DE 8H30 À 16H00
30 RUE FRANKLIN ROOSEVELT,
23004 GUÉRET CEDEX, TÉL. 05 44 30 26 50
[HTTP://ARCHIVES.CREUSE.FR](http://ARCHIVES.CREUSE.FR)